

BOTTERENS Infos

votre bulletin d'informations communales



No 25 mars 2025



Ski-club Biffé - Félicitations aux nouvelles monitrices J+S
de g à dr - Céline Ruffieux, Camille Tornare, Emilie Barras, Caroline Barras

www.botterens.ch

FERBLANTERIE - COUVERTURE - PARATONNERRES - INSTALLATIONS SANITAIRES
TUBAGE DE CHEMINEES - ETANCHEITE - CHAUFFAGES - MACHINES A LAVER

ruffieuxmr@bluewin.ch

M+R RUFFIEUX Sàrl

Le Liderrey 51
1637 CHARMEY

TEL - 026/927.15.73 - FAX - 026/927.23.20

Ruffieux Michel 079/577.78.42

Ruffieux Robert 079/659.70.28

Ruffieux Jean-Marc 079/577.78.43

Ruffieux Cédric 079/385.26.56



Rte de Botterens 95 - 1652 BOTTERENS

Tél. 026 921 26 68 - 079 173 28 74

Fax 026 921 28 41 - gerald.ruffieux@bluewin.ch

Agencement - Tranformations - Fenêtres - Portes -
Parquet - Escaliers - Rénovation

SOMMAIRE

- 4 Administration communale
- 5 Autorités communales
- 6 Gestion des déchets
- 7 Le mot du Syndic
- 9 Baby-sitting – Solution pour l'éveil et l'accueil de votre enfant
- 10 Patrouilleurs scolaires
- 11 Convocation à l'Assemblée communale 20.05.2025
- 12 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 17.12.2024
- 34 Informations paroissiales
- 37 Information sur la qualité de l'eau
- 38 Loto des enfants
- 40 Infos Seniors
- 43 Maîtrise paroissiale
- 45 Ski-club Biffé
- 48 Chœur mixte l'Espérance
- 49 Goûter – Jeux

Parution du bulletin communal

Le bulletin communal est imprimé 3 fois par an, soit en mars, juillet et novembre.

Le dernier délai pour la remise de vos avis et articles est le **20 du mois précédant la publication** à commune@botterens.ch.

Pour les annonces publicitaires, merci de prendre directement contact avec l'administration communale au 026 921 18 37.

Afin de rendre ce bulletin plus vivant, vos photos, articles et autres propositions sont les bienvenus ! Merci par avance de votre collaboration !

Le secrétariat communal

Administration communale

Route de Villarbeney 11 - 1652 Villarbeney

Horaires d'ouvertures : lundi 15.00 - 19.00 heures
Mercredi 09.00 - 12.00 heures
jeudi 09.00 - 12.00 heures

Contacts : commune@botterens.ch
caisse@botterens.ch
☎ 026 921 18 37



Conseil Communal

Dominique Macheret Syndic
079 250 67 21
dominique.macheret@fr.ch

Administration générale
ARG
ASLG
Finances
Routes/déneigement/éclairage

Robert Ruffieux vice-Syndic
079 659 70 28
026 921 27 30
ruffieuxmr@bluewin.ch

Agriculture et montagnes
AICG / ABVH
Eau potable
Epuration des eaux
Sport et loisirs

Yanaelle Sciboz
079 394 61 43
info@ys-architecte.ch

Ecoles et accueil extrascolaire
Curatelles
Culture et tourisme
Protection civile – ORCOC
Option Gruyère

Michael Richoz
076 398 23 52
technique@botterens.ch

Aménagement du territoire
Constructions / Energie
Ordre public et naturalisations
Démoustication
Place de jeux des Botteney

Olivier Risse
079 565 20 18
026 913 93 43
orisse@hispeed.ch

Affaires sociales et santé
Cimetière
Feu
Forêts
Voirie et déchetterie

Gestion des déchets

Horaires d'ouvertures de la déchetterie intercommunale à Corbières :

- mardi 17.00 - 19.00 heures
- mercredi 14.30 - 17.30 heures (du 01.05 au 31.10)
- jeudi 17.30 - 19.30 heures
- samedi 09.00 - 11.00 heures
13.30 - 17.00 heures



25 décembre 2025 et 1^{er} janvier 2026 Fermé

27 décembre 2025 et 3 janvier 2026 08.00 - 11.00 heures

13.00 - 17.00 heures

Evacuation des déchets verts :

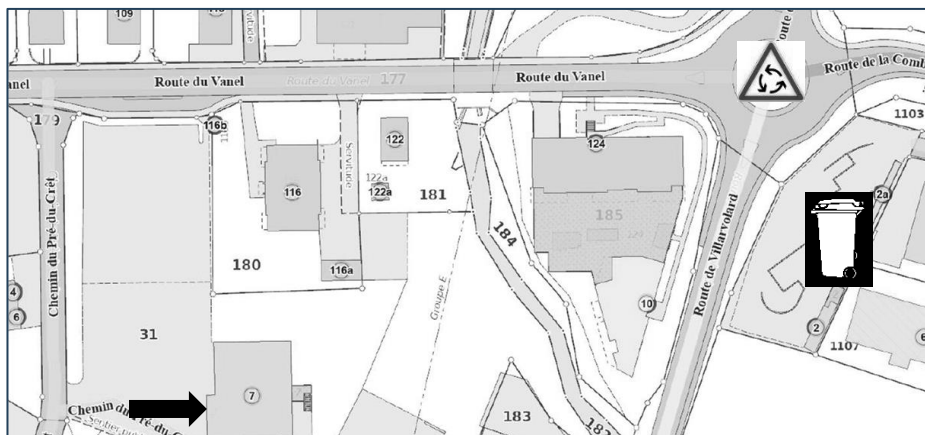
Les déchets verts/organiques peuvent être déposés à la place de compostage de la Fin-du-Chêne à Botterens (chèvrerie) du lundi au samedi. Merci de respecter scrupuleusement les indications que vous trouverez sur place en matière de tri.

Evacuation des sacs poubelles :

Veillez-vous adresser à l'administration communale pour obtenir une carte d'accès à la benne compactrice (carte magnétique).

Recharge de votre carte

L'appareil de recharge se situe devant l'entrée principale de l'administration communale à Corbières - ch. Pré-du-Crêt 7.



Le mot du Syndic

Chers habitants de Botterens et de Villarbeney,

Après un Noël blanc et de belles fêtes de fin d'année, le Conseil communal a repris ses séances plénières.

Les mises à l'enquête, les affaires courantes, les travaux de sécurisation en forêt, les canalisations et bien d'autres tâches nous ont déjà bien occupés en ce début d'année.

Le PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux) de notre commune a déjà 10 ans. De nombreuses lacunes ont été constatées lors de diverses demandes de raccordements aux collecteurs communaux. C'est la raison pour laquelle, le Conseil communal va procéder, avec le bureau de géomètre Omnidata, au relevé de toutes les canalisations de Botterens et de Villarbeney. Un montant annuel pour ces travaux a été mis au budget et ceux-ci vont prendre un certain temps. Le but est d'arriver à un relevé final exact de toutes les canalisations communales. Pour ce faire, les géomètres et les conseillers communaux vont devoir, après prise de contact avec les propriétaires, pénétrer sur les propriétés privées afin d'ouvrir les regards et prendre les altitudes et coordonnées nécessaires.

Le collecteur de l'Epenetta, qui fait partie des mesures à prendre du PGEE, est toujours en phase de projet. Des discussions sont en cours avec le Service des ponts et chaussées afin de définir une clé de répartition Etat - Commune.

Le projet de trottoir entre la boulangerie et Villarbeney devrait, selon le programme annoncé par le SPC, être à l'enquête publique cette année encore. Nous comptons sur le chef de projet pour accélérer la procédure.

Des travaux de bûcheronnage ont été entrepris durant l'hiver, au Chemin de Châtel, dans les forêts privées du quartier de la Rochetta et au dessus du pâturage de Blessoné. Le trafic des engins forestiers entrave la circulation et salit passablement certaines routes communales. Le Conseil communal s'excuse par avance de l'état des routes, mais il faut bien exécuter le travail !

Le Conseil communal remercie le personnel de l'entreprise Charrière terrassement SA pour le travail soigné qu'ils accomplissent tout au long de l'hiver en essayant de contenter tout le monde. Pas toujours facile.

Au nom du Conseil communal, je vous souhaite un bon carnaval et de joyeuses fêtes de Pâques.



Dominique Macheret, Syndic

Baby-sitting

Nous vous communiquons ci-après les coordonnées de jeunes gens se tenant à votre disposition pour du baby-sitting :

Barras Emilie 2003	
Impasse du Jordil 7 - Villarbeney	079 905 48 37
Magnin Romane 2009	
Chemin de Châtel 40 - Botterens	077 269 54 90
Mutrux Elise 2007	
Rte du Chamois 4 - Botterens	078 698 02 27
Ruffieux Eline 2010	
Ch. de Châtel 28 - Botterens	077 404 61 56
Ruffieux Estelle 2004	
Ch. de Châtel 15 - Botterens	079 919 77 85

Association d'accueil familial de jour de la Gruyère / 079 710 66 86

L'association s'occupe de l'accueil de petits enfants de leur naissance jusqu'à la fin de leur scolarité primaire, au domicile d'une assistante parentale. A Botterens Mme Florence Grandjean assure ce service en tant qu'assistante parentale agréée.

Atelier de jeux et bricolages "Arc-en-ciel" / 079 747 57 01

Atelier de jeux et bricolages ouvert aux enfants de 2,5 ans à 4, 5 ans les mardis et jeudis. Mme Nathalie Raboud, animatrice, se tient à votre disposition en cas d'intérêt.

Crèche & Nursery A Petits Pas / 026 921 39 96

La crèche située à Broc accueille des enfants âgés de 3 mois à 5 ans environ, répartis en 3 groupes de vie.

Accueil extrascolaire Broc-Botterens/ www.botterens.ch/vivre/ecoles/aes

Accueille les enfants des écoles enfantines et primaires du cercle scolaire de Broc-Botterens dans un cadre de qualité en dehors des heures de classe.

Ecole de Botterens années 1949-1950



Après-midi à ski - Archive Suzanne Peiry

Patrouilleurs scolaires

Il est déjà temps de s'atteler aux préparatifs pour la rentrée scolaire de cet automne 2025. Nous comptons sur votre collaboration et votre volontariat pour rejoindre les rangs de notre service de patrouille scolaire. Plusieurs parents de « grands » vont en effet passer le flambeau et nous espérons que la relève pourra être assurée ! Si vous avez quelques minutes à consacrer à ce service n'hésitez pas à téléphoner à Mme Yanaelle Sciboz au 079 394 61 43.

D'avance un grand MERCI !



Le Conseil communal

Convocation en Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de la commune de Botterens sont convoqués en assemblée communale le **mardi 20 mai 2025, à 20.00 heures**, à la salle communale à Villarbeney.

Tractanda

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2024 (*ne sera pas lu, publié dans le présent numéro*)

2. Comptes 2024
 - 2.2. Comptes de résultats
 - 2.3. Comptes des investissements
 - 2.4. Rapport de l'organe de révision
 - 2.5. Préavis de la commission financière
 - 2.6. Approbation des comptes 2024

3. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés 10 jours avant l'assemblée au bureau communal.

Le Conseil communal

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 17.12.2024

Salle communale, mardi 17 décembre 2024, 20.00 heures

<u>Présidence</u>	Dominique Macheret, Syndic
<u>Présents</u>	32 citoyennes et citoyens
<u>Excusé</u>	M. Jean Barras
<u>Scrutateurs</u>	MM. Jean-Marc Trouillet et Simon Ruffieux
<u>Secrétaire</u>	Gaëlle Murith, secrétaire communale

Liste des objets à traiter

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 14.05.2024
2. Budget 2025
3. Divers

Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à cette assemblée du budget 2025. Il informe l'assemblée que celle-ci est enregistrée afin de faciliter à la secrétaire communale la rédaction du procès-verbal. M. le Président précise qu'en application des dispositions prévues par la loi sur les communes, l'assemblée a été dûment convoquée par parution dans le bulletin communal, par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 29 novembre 2024 et par affichage au pilier public.

Le Président demande si ce mode de convocation ou l'ordre du jour appellent à des remarques.

Ceci n'étant pas le cas, le Président dresse la liste des personnes excusées et nomme deux scrutateurs. M. le Président demande si des personnes ne jouissant pas du droit de vote communal à Botterens sont présentes dans la salle. Une personne s'annonce. Les scrutateurs procèdent au décompte des personnes présentes en ne tenant pas compte de la secrétaire communale, ni du caissier, ni de l'auditeur. 32

citoyennes et citoyens actifs sont présents ce soir, y compris les membres du Conseil communal.

Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 14 mai 2024

Ce procès-verbal était à disposition de chacune et chacun auprès de l'administration communale et a fait l'objet d'une publication dans le bulletin communal du mois de juillet 2024. Le Président demande si quelqu'un souhaite faire une observation sur la rédaction de ce procès-verbal ou son contenu ?

Ceci n'étant pas le cas, le Président passe au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ce procès-verbal tel que rédigé de se manifester à mains levées :

Le procès-verbal du 14 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

Le Président poursuit avec le point 2 du tractanda :

2. Budget 2025

Le Président cède la parole au caissier communal, M. Creux pour la présentation du budget du compte de résultats 2025.

Le caissier débute la présentation du budget de résultats en donnant quelques explications quant à la disposition des chiffres et des chapitres. En préambule il communique que le budget de résultats boucle sur un excédent de charges de Fr. 14'414,95. Il commente ensuite les différents chapitres et donne des explications pour les chiffres qui diffèrent sensiblement du budget 2024 ou des comptes 2023.

M. J.-M. Trouillet demande des explications quant aux montants annoncés. Les écarts de francs énoncés par le caissier ne concordent pas avec les chiffres projetés au beamer.

Effectivement, le fichier projeté a été endommagé et les chiffres du budget 2024 ne sont pas visibles. Le caissier propose de poursuivre et de communiquer oralement les chiffres de l'année précédente, là où des écarts sont importants. Cette solution satisfait l'assemblée communale qui poursuit.

Mme C. Vonlanthen demande à quoi correspond le montant inscrit au chapitre Trafic régional.

M. le Président répond qu'il s'agit de notre participation aux transports publics fribourgeois. Il s'agit d'une charge liée cantonale payée par l'ensemble des communes en fonction du nombre d'habitants.

Au chapitre 7, Mme B. Müller relève que concernant la facturation de la taxe annuelle voirie celle-ci intervenait courant juillet les années précédentes. Cette année le paiement est intervenu en novembre. Mme B. Müller s'inquiétait de n'avoir rien reçu et d'avoir éventuellement manqué un règlement. Elle souhaite savoir si la période de facturation va demeurer courant novembre à l'avenir.

Le caissier répond qu'en raison du changement de logiciel métier les dates ne correspondent plus forcément aux années précédentes, il y a eu un décalage. Dès 2025 il est prévu si possible de reprendre les périodes de facturation habituelles.

M. Creux conclut la lecture du budget de résultat 2025 en communiquant l'excédent de charges qui se monte à Fr. 14'414,95.

M. le Président donne la parole à M. G. Buchmann, Président de la commission financière, pour la lecture de son préavis.

M. G. Buchmann indique que la commission financière préavise favorablement le budget de résultats 2025 et invite l'assemblée à l'approuver tel que présenté.

M. le Président remercie M. G. Buchmann et rappelle que le budget de résultats sera voté en même temps que le budget d'investissements 2025.

M. Creux poursuit avec la présentation du budget d'investissements 2025.

Le caissier indique que ce budget comprend quelques reports ainsi que deux nouveaux investissements. Il liste les montants reportés au budget 2025.

Concept de stationnement et de signalisation

M. le Président explique qu'au fil des ans la circulation sur les routes communales devient de plus en plus difficile. Plusieurs problèmes relevés, principalement : parcage sauvage le long des routes communales, problème de priorité aux intersections, places de parc du sentier du lac occupées par des locataires et vitesse inadaptée sur les routes. Pour remédier à ces problèmes, le Conseil communal souhaite mettre en place de la signalisation, du marquage et des signaux de cédez-le-passage, des interdictions de parquer. Il est également prévu d'installer des panneaux « 30 km/h volontaire » sur les routes communales. Il s'agit d'inciter les automobilistes à adapter leur vitesse. Une mise en zone 30 km/h générale n'est pas à l'ordre du jour. Trop de mesures et de contraintes et un investissement nettement plus conséquent.

Mme R. Blanc demande pour quelle raison il est prévu d'interdire le parage le long des routes communales.

M. le Président répond qu'il arrive que des automobiles stationnent le long des routes communales, comme à Blessoné ou Chemin de Châtel et cela gêne les croisements.

Mme R. Blanc répond que sur le Chemin de Châtel il est très rare de voir un véhicule stationné le long de la route.

M. le Président répond que la situation est également connue à Villarbeney. Suite à des réclamations le Conseil communal a décidé de profiter de ce concept pour réguler la situation.

M. le Président poursuit en indiquant que le budget total s'élève à Fr. 55'000.00.

Mme J. Curty demande s'il est possible de prévoir en même temps un panneau qui signale la présence de personnes qui traversent la route devant le bureau communal. Comme cela s'est fait à Treyvaux par exemple.

M. le Président répond qu'il s'agit de signalisation installée dans le cadre d'un concept d'aide à la traversée. Il rappelle qu'actuellement il y a un projet à l'étude comprenant trottoir, bande cyclable, arrêt de bus et passage piétons, entre la boulangerie A. Rime et Villarbeney. Des solutions à la problématique évoquée par Mme J. Curty devraient être trouvées dans le cadre de ce projet.

M. L. Thiébaud demande si la pose de chicanes est envisageable pour le Chemin de Châtel.

M. le Président répond par la négative. Ces mesures de ralentissement ne sont pas adaptées pour l'hiver et plus appropriées dans une zone 30 km/h.

M. F. Tornare relève que l'offre mentionne 250 h machine à Fr. 25.-/h.

M. le Président répond que les chiffres sont inversés. Il s'agit bien de 25h machine à 250.-/h.

Mme J. Curty demande si la commune a connaissance de retours d'expériences avec cette mise en garde « zone 30 volontaire ». Est-ce que cela fonctionne ailleurs ?

M. le Président répond qu'à Marly cela interpelle les conducteurs et force naturellement le ralentissement. Malheureusement, il y aura toujours des chauffards.

M. S. Gillard s'inquiète des mesures prévues pour le parcage sauvage. Comment faire en cas de manifestation particulière pour accueillir les gens.

M. le Président répond que les contrôles ne seront pas effectués lors de manifestations. Il y a une marge de tolérance et le but n'est pas de remplir la caisse communale.

L'assemblée n'ayant plus de questions, M. le Président passe la parole à M. G. Buchmann, Président de la commission financière, pour la lecture de son préavis.

M. G. Buchmann communique le préavis favorable de la commission financière qui invite l'assemblée à adopter cet investissement de Fr. 55'000,00. .

M. le Président demande à celles et ceux qui approuvent cet investissement de Fr. 55'000,00 pour la réalisation d'un concept de stationnement et signalisation ainsi que son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées.

L'Assemblée approuve cet investissement et son mode de financement par 29 voix et 3 abstentions.

Le caissier poursuit la lecture du budget d'investissements 2025.

Réfection de canalisations secteurs Blessoné et Echeletta

M. R. Ruffieux explique que cet investissement de Fr. 29'155,00 concerne des collecteurs d'eaux claires et eaux usées. Suite à l'affaissement de la route en dessus d'un chalet à L'Echeletta un contrôle caméra a mis en évidence des problèmes de rupture de la conduite et des emboîtements décalés. Ces travaux doivent être exécutés afin d'éviter d'endommager la route ainsi que la construction en aval.

Des adaptations sur le collecteur des eaux usées à Blessoné sont également nécessaires pour une profondeur insuffisante.

L'assemblée n'ayant pas de questions, M. le Président passe la parole à M. G. Buchmann, Président de la commission financière, pour la lecture de son préavis.

M. G. Buchmann communique le préavis favorable de la commission financière qui invite l'assemblée à adopter cet investissement de Fr. 29'155,00.

M. le Président demande à celles et ceux qui approuvent cet investissement de Fr. 29'155,00 pour la réfection de canalisations

secteurs Blessoné et Echeletta ainsi que son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées.

L'Assemblée approuve cet investissement et son mode de financement à l'unanimité.

Le caissier reprend la lecture du budget d'investissements 2025 et énonce le total des investissements pour 2025 qui se monte à Fr. 816'859,75, contre Fr. 893'601,00 l'année précédente. La totalité de ces investissements sera financée par les moyens propres de la commune, sans emprunt.

M. le Président remercie M. B. Creux et propose de passer à l'approbation de l'ensemble du budget 2025.

Il passe la parole à M. G. Buchmann, Président de la commission financière, pour la lecture de son préavis.

M. G. Buchmann communique le préavis favorable de la commission financière qui invite l'assemblée à adopter le budget 2025 dans son intégralité.

L'Assemblée n'ayant pas d'autres questions, le Président demande à celles et ceux qui approuvent le budget de résultats et d'investissements 2025 tel que présenté de se prononcer à mains levées.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le budget de résultats et d'investissements 2025.

Le Président remercie l'assemblée de sa confiance et plus particulièrement le caissier, M. Creux, pour son travail.

M. le Président poursuit avec le point suivant.

3. Divers

M. le Président tient à remercier les personnes qui ont quitté leurs fonctions durant l'année pour le travail accompli, à savoir M. Marcel Pasquier, Mme Sylviane Krieger et M. Michel Corpataux.

M. le Président informe l'assemblée que l'étude faisabilité pour la salle communale a été effectuée. 4 variantes ont été étudiées. Il cède la parole à Mme Y. Sciboz pour la présentation plus détaillée des 4 variantes retenues à ce jour.

Mme Y. Sciboz expose les 4 variantes étudiées et rappelle au préalable que l'état existant de la salle nécessite impérativement une intervention. L'ingénieur a confirmé des problèmes structurels au niveau des murs et fondations.

variante 1 : démolition de la salle existante

Variante la moins onéreuse qui consisterait à démolir la salle et ajouter un local technique pour l'administration communale et un local pour les archives.

variante 2 : rénovation de la salle existante (même volume)

La complexité intervient au niveau du règlement sur l'énergie qui oblige les communes à atteindre des valeurs d'isolation et techniques exemplaires. De grosses contraintes pour un ancien bâtiment. Il serait également nécessaire de stabiliser les fondations avec des micropieux. Coût finalement très élevé au m². Il serait également prévu de rafraichir l'intérieur mais la capacité/surface ne changerait pas de la salle actuelle.

variante 3 : démolition et reconstruction d'une nouvelle salle d'une capacité de 150 places assises

Agrandissement côté lac et côté Botterens. Assez de places de parc en utilisant l'ancienne route de l'autre côté de la route cantonale. Construction d'un sous-sol pour la réalisation d'abris PC. Aspect

négatif : proximité route cantonale, extérieur réduit. Avantage : tranquillité.

variante 4 : construction d'une nouvelle salle d'une capacité de 150 places assises à côté de la place de jeux

Il s'agit de transposer le projet de nouvelle salle projeté pour Villarbeney à côté de la place de jeux à Botterens. A voir ensuite si des fonctions peuvent y être ajoutées. Aspect positif : proximité place de jeux. Aspect négatif : nuisances.

Mme Y. Sciboz évoque ensuite la consultation effectuée auprès des sociétés. Il en ressort que :

- La majorité des sociétés locales utilisent actuellement la salle mais la fréquentation varie considérablement. La moyenne d'utilisation se situe à 2 à 3 fois par an pour une moyenne de 30 personnes.
- Pour l'utilisation future, la plupart des sociétés souhaitent poursuivre à utiliser la salle de la même manière et pour les mêmes activités.
- Plusieurs demandes au niveau des équipements, à savoir cuisine équipée, rangements, etc.

Mme Y. Sciboz demande s'il y a des questions ou remarques.

M. Ph. Curty demande des précisions quant à la capacité d'accueil du projet de 150 places.

Mme Y. Sciboz répond que cela comprend 150 places assises avec tables et chaises. En format théâtre ou concert la capacité permettrait l'accueil de plus de personnes mais le seuil maximum se situe à 200 personnes en raison des normes feu.

M. Ph. Curty estime qu'il faudrait prévoir 200 places au lieu de 150 car si l'on ramène cela à l'indice de 0.2 pour les places de parc on disposera ainsi d'un indice de 200 places.

Mme Y. Sciboz répond qu'au niveau du service de la mobilité il faut justifier le besoin en places. Lors de manifestations importantes il y a toujours moyen d'organiser un parking provisoire.

M. Ph. Curty estime qu'il faut mettre 0,2 à 200 places au lieu de 0,2 à 150 places, ceci avec la même surface et pour gagner quelques places de parc.

Mme Y. Sciboz répond que la problématique est qu'il n'a pas la place d'aménager des places de parc supplémentaires.

Mme J. Curty demande comme cela va se passer pour les places de parc en cas d'une manifestation de plus de 150 personnes. Par exemple lors d'un loto. Un projet de moyen de locomotion a-t-il été envisagé pour les participants à mobilité réduite ?

M. le Président rappelle qu'avant, les lotos se déroulaient au restaurant du Chamois et qu'il n'y avait pas assez de places de parc. Les gens devront parquer aux alentours comme auparavant.

M. R. Ruffieux ajoute qu'il appartiendra aux sociétés organisatrices de réguler la circulation.

Mme J. Curty constate qu'en cas de lotos, s'il y a plus de 150 personnes, il faudra refuser du monde.

Mme Y. Sciboz répond que dans tous les cas avec tables et chaises pour un loto la salle pourra accueillir au maximum 150 personnes.

M. F. Tornare relève qu'il a été dit que sur la surface du terrain à la place de jeux il y avait possibilité de faire plus grand.

Mme Y. Sciboz répond quand si le bâtiment est agrandi il faudra augmenter le nombre de places de parc. Il n'y a pas assez de terrain en zone à bâtir. Les indices de construction permettent de construire

plus grand effectivement, mais il faut que le nombre de places de parc répondent aux normes légales imposées.

M. F. Tornare estime qu'il y a lieu de se faire une réflexion par rapport à cet investissement. On le sait désormais, il n'y a plus de bistrot. Concernant l'amicale des sapeurs-pompiers, jusqu'à présent elle avait la chance de pouvoir utiliser les locaux de M. Jean Barras pour ses deux soirées annuelles. Il est probable que cela ne soit plus possible à l'avenir.

M. Ph. Curty ajoute qu'en moyenne 180 personnes participent d'ordinaire à la soirée fondue pour un total d'env. 250 personnes présentes (personnels, etc.).

M. F. Tornare rappelle que la jeunesse organise aussi une fête en novembre et que les cantines extérieures posent soucis avec la météo. Si l'on souhaite conserver une vie au village il faut vraiment se poser la question de faire quelque chose qui réponde aux besoins.

M. M. Richoz tient à apporter une précision. Il ne faut pas comparer une manifestation occasionnelle qui nécessite une patente K, un concept incendie et un concept de stationnement et l'utilisation courante de la salle communale. Au niveau des places de parc, s'il y a une manifestation extraordinaire, un concept de parking y est dédié dans le cadre de l'autorisation. Il n'y a aucun souci pour gérer ces manifestations exceptionnelles au niveau feu. Cependant, pour le concept général de salle communale, il faut respecter les réglementations, soit 150 personnes. Mais si lors d'une manifestation un concept incendie est prévu avec des mesures compensatoires il sera possible de mettre plus de monde.

M. R. Ruffieux rappelle qu'il faut également être conscient des coûts. Plus la salle est grande plus ceux-ci pèsent lourd dans le portefeuille du ménage communal, tant au niveau de l'investissement que des frais de fonctionnement.

M. F. Ruffieux évoque l'idée de construire des logements locatifs sur le bâtiment pour rentabiliser les locaux.

M. le Président répond que ce type de logement n'est pas rentable pour une commune.

Mme Y. Sciboz ajoute que cela serait très compliqué d'associer des logements et une salle communale louée les week-ends. Il est déjà délicat d'avoir du voisinage à proximité. A Hauteville le problème est connu et pourtant les premières habitations ne sont pas si proches.

M. A. Barras est d'avis qu'il faut soutenir les sociétés locales même si ce n'est que pour une ou deux fois par année par société. C'est important de le faire. Si la commune ne le fait pas, les sociétés locales vont décliner et la vie associative disparaîtra.

M. R. Ruffieux répond que le Conseil communal en est conscient et que c'est pour cette raison que ce projet est à l'étude.

M. A. Barras estime qu'il faut pousser la réflexion et ne pas s'arrêter à la surface disponible actuellement.

M. Ph. Curty revient sur les normes incendies et demande confirmation que sur la même surface on peut mettre entre 150 et 250 personnes. Il s'agit bien juste d'adapter la norme.

Mme Y. Sciboz confirme qu'à partir de 200 personnes d'autres normes incendies s'appliquent.

M. Ph. Curty demande si la commune a connaissance du coût du changement de cette catégorie de normes incendies.

M. Y. Sciboz répond que cette solution doit être étudiée dans le cadre du concept définitif.

M. le Président ajoute que tout dépend de la manifestation. Théâtre, loto, etc, la configuration n'est pas la même.

M. Ph. Curty précise sa question, à savoir 150 places assises pour un loto par exemple et 250 places debout sur la même surface.

M. R. Ruffieux rappelle que pour un évènement spécial, comme la soirée fondue, un concept spécial peut être élaboré. Un concept incendie est joint à la demande et des mesures compensatoires demandées le cas échéant.

M. Ph. Curty demande si ces coûts supplémentaires ont été évalués pour disposer de 150 places assises et 250 places debout.

Mme Y. Sciboz répète que cela doit être fait dans le cadre du concept définitif.

Mme C. Vonlanthen demande ce qu'il va advenir du bâtiment ici si la salle est construite à Botterens.

Mme Y. Sciboz répond qu'il devra être démoli.

Mme C. Vonlanthen demande si l'école sera également dans le nouveau bâtiment.

M. le Président répond qu'il faudra en discuter.

M. V. Romanens demande si le Conseil communal soutient davantage le projet prévu au centre du village.

M. le Président répond que pour le moment aucun choix n'est fait. Chaque variante présente des avantages et inconvénients.

M. Y. Sciboz s'exprime en tant qu'architecte et pour sa part déconseillerait la variante 2 consistant à rénover la salle actuelle. Il s'agit de travaux trop complexes et coûteux.

M. le Président ajoute que ces variantes seront chiffrées pour une prochaine assemblée.

M. S. Gillard tient à faire remarquer qu'auparavant les sociétés étaient extrêmement liées avec le propriétaire du bistrot pour les manifestations. Si c'était 2 à 3 fois par année avant il y a lieu de penser que dorénavant ce sera 4 à 5 fois. Peut-être 2 lotos par

année et par société. Par ailleurs, durant les travaux où se tiendront les assemblées communales ?

M. le Président répond que le CO de Riaz met gracieusement à disposition des communes leur salle.

M. F. Tornare constate que les finances communales se portent bien depuis quelques années mais demande quel est le sentiment du Conseil communal pour l'avenir.

M. le Président répond que malheureusement les charges liées augmentent chaque année, de gros investissements au niveau régional vont encore s'ajouter, comme le 4^{ème} CO. Les coûts de la santé prennent également l'ascenseur. Si la commune augmente trop ses charges de fonctionnement et d'investissements il faudra à long terme trouver des solutions. Le but n'étant pas actuellement d'augmenter les impôts.

M. F. Tornare en prend note et constate que ce soir l'assemblée a voté des investissements à hauteur de Fr. 800'000,00 et que la commune a la capacité de subvenir à ceux-ci sans emprunt et c'est une bonne chose. Donc si l'on doit investir un peu et payer quelques intérêts pour la collectivité c'est une démarche bénéfique. Le Chœur-mixte doit se délocaliser l'an prochain pour organiser son spectacle et c'est dommage.

M. le Président en convient mais estime qu'il faudra être sûr de l'utilisation de la salle. Est-ce que la jeunesse prévoit de déplacer sa fête la Botterençoise en intérieur sans copeaux ? Le chœur-mixte va-t-il se produire plusieurs fois par an et est-ce que toutes les sociétés vont faire un loto ?

M. Y. Sciboz ajoute qu'en l'occurrence dans le retour du sondage réalisé auprès des sociétés, seules 2 d'entre elles émettent l'idée éventuelle de faire un loto. Ce n'est clairement pas une priorité pour les sociétés aujourd'hui.

Mme B. Müller demande confirmation qu'une scène n'était pas prévue dans le projet de nouvelle salle communale présenté l'an dernier.

M. le Président acquiesce.

Mme B. Müller ne voit ainsi pas très bien le chœur-mixte pouvoir se présenter à la hauteur des gens. A voir dans quelle mesure il faudrait prévoir une scène pour que les sociétés puissent se produire.

M. R. Ruffieux répond que des structures mobiles peuvent être montées en cas de besoin. Cela réduira néanmoins la place à disposition pour le public.

M. H. Moret demande s'il ne serait pas judicieux de copier un projet existant sur le canton. Se renseigner pour savoir si une commune est satisfaite de sa salle.

M. le Président rappelle que la commune est limitée au niveau surface ceci en raison des places de parc. Le Conseil communal ne souhaite pas non plus construire une halle polyvalente ou de gym.

M. F. Ruffieux estime effectivement très judicieux de prendre des renseignements dans d'autres communes. Dans un premier temps pour avoir leur point de vue et retours d'expérience en termes d'utilisation et coûts.

M. Ph. Curty demande si la commune peut déjà avancer des prix pour ces différentes variantes.

Mme Y. Sciboz répond que pour la variante 150 places il faudra compter sur un investissement de plus de 3 millions de francs.

M. le Président répond que des budgets plus précis seront communiqués ultérieurement.

Mme R. Risse se dit surprise de la moyenne annoncée pour l'utilisation de la salle par les sociétés. Elle estime celle-ci très faible. Le chœur-mixte l'utilise toutes les semaines pour ses répétitions.

Mme Y. Sciboz répond que ce calcul a été fait en fonction des 8 sociétés de la commune. Il y a des sociétés qui n'utilisent pas la salle communale.

M. F. Tornare revient sur l'aspect financier et sur l'estimation des coûts de la nouvelle salle annoncée, soit env. 3 millions. Si on tient compte du fait la commune arrive à payer sans emprunt les investissements votés ce soir qui s'élèvent à env. Fr. 800'000,00, il pourrait être envisageable de sortir le même montant en apport financier l'année où la salle se construit ceci afin de diminuer l'emprunt final total. Cela permettrait de diminuer nettement l'investissement de départ.

M. R. Ruffieux constate que ce calcul ne prend pas en considération d'autres investissements. Il y aura certainement d'autres travaux et coûts à couvrir.

M. le Président ajoute que la question du financement devra être étudiée au moment opportun.

M. le Président conclut en indiquant que le projet va être affiné et chiffré plus précisément. Les remarques formulées ce soir vont être étudiées également. Des informations suivront lors d'une prochaine assemblée.

M. X. Rime ajoute qu'il serait important de se renseigner sur les frais d'exploitation également auprès d'une autre commune.

Mme Y. Sciboz et M. le Président répondent que cela est prévu.

M. O. Risse informe l'assemblée qu'une coupe en forêt protectrice aura lieu à la Bioleyre en dessus des pâturages de Blessoné. Le débardage s'effectuera avec 5 lignes de câbles. Il s'agit d'une coupe de sécurité, laquelle devrait s'achever en février 2025.

M. G. Buchmann s'inquiète par rapport aux chutes de pierres qui pourraient découler de cet éclaircissement de la forêt.

M. O. Risse répond que les travaux sont exécutés sous la surveillance d'ingénieurs. Les travaux sont effectués à des fins d'entretien pour assurer la croissance et donc la fonction protectrice de la forêt. M. O. Risse précise que les lignes de câbles partent en épi et que des billons resteront en travers.

M. L. Thiébaud fait part d'une chute importante de pierres en dessus de Botterens il y a de cela une quinzaine de jours.

M. O. Risse tient à rappeler que notre commune fait désormais partie d'une corporation forestière et que les forêts sont inspectées régulièrement par le forestier.

Mme R. Blanc demande si la coupe intervenue à proximité de chez elle était privée ou communale.

M. le Président répond qu'il s'agissait d'une coupe privée. La commune n'est pas propriétaire de forêt le long de la Rochetta.

M. O. Risse informe l'assemblée qu'à la suite du départ de Marcel Pasquier de la commission Seniors, ceci en raison de son déménagement, M. Jean-Claude Auderset a accepté de reprendre la place laissée vacante dès le 1^{er} janvier 2025. M. J.-C. Auderset est félicité avec les applaudissements de l'assemblée.

M. R. Ruffieux informe l'assemblée que la nouvelle association du bassin versant Haute Gruyère ABVH a tenu sa première assemblée le 5 décembre 2024. Il rappelle que cette nouvelle association est le fruit de la fusion des stations d'épuration de Charmey et Broc. Les ouvrages de Charmey et Broc continuent d'être gérés par leur association respective jusqu'à la fin des travaux prévus en 2030. Pour rappel la Step de Charmey deviendra une station de pompage alors que celle de Broc sera agrandie pour traiter les eaux de la Vallée de la Jogne. Les deux ouvrages seront reliés par une conduite. M. R. Ruffieux conclut en communiquant quelques renseignements techniques sur l'avancée de l'étude.

M. A. Barras demande si la commune dispose de nouveaux renseignements par rapport à l'assainissement de la décharge du Toffet.

M. le Président répond que ce n'est pas le cas.

Mme R. Blanc a constaté que les fontaines n'étaient pas alimentées en eau cet été.

M. R. Ruffieux répond que la fontaine de Villarbeney et que celle de l'Eglise coulent.

Mme R. Blanc demande pourquoi ce n'est pas le cas ailleurs.

M. R. Ruffieux répond qu'il s'agit d'un choix. Soit elles sont alimentées par de l'eau du réseau que la commune doit acheter pour jeter, soit elles sont alimentées par des captages d'eau non potable. La commune ne peut pas se permettre de mettre à disposition de l'eau non potable. Même avec une signalétique adaptée c'est trop risqué avec de jeunes enfants.

Mme R. Blanc demande qu'un miroir à la descente soit prévu au niveau de l'intersection route cantonale / Chemin de Châtel.

M. le Président prend note de sa demande et confirme que le nécessaire sera fait dans le cadre du concept de signalisation.

Mme R. Blanc demande où en est le déploiement de la fibre optique à Botterens.

M. le Président répond que Botterens dépend de Swisscom. Il n'y a pas de projet pour le moment à la connaissance du Conseil communal. Le secteur Villarbeney dépend de FTTH.

M. X. Rime précise que dans le cadre de relevé automatisé des compteurs par GESA les choses devraient prochainement bouger.

Mme R. Blanc demande s'il appartient à la commune ou aux particuliers de s'adresser au TPF pour améliorer la desserte en bus.

M. le Président répond que des démarches ont déjà été entreprises par la commune pour obtenir des lignes supplémentaires. Il a fallu y renoncer en raison des coûts.

M. A. Barras regrette que les bus ne soient pas synchronisés avec le train à Broc, notamment le bus du matin à 7h30.

Mme Y. Sciboz répond que dans le cas présent le bus ne peut assurer la correspondance en raison du transport des élèves primaires.

M. F. Tornare constate qu'au fond de la route du Chamois un chantier est à l'arrêt depuis plusieurs mois. Les bâches qui délimitent la parcelle gênent la visibilité en descendant la route du Chamois.

M. le Président en prend note. Le Conseil communal interviendra si les bâches se situent hors distance minimale de visibilité.

Mme C. Vonlanthen souhaite obtenir un code d'accès fixe au local de la place de jeux pour l'équipe de pétanque.

M. M. Richoz répond que pour le moment c'est ainsi. Il est prévu de mettre en place une armoire extérieure pour le rangement du matériel.

Mme C. Vonlanthen demande quand.

M. M. Richoz répond que le nécessaire devrait être fait en début d'année 2025.

Mme C. Vonlanthen trouve gênant cet accès au local limité d'autant plus que tout le monde l'a payée cette place. D'ailleurs l'endroit n'est jamais balayé, ni les pourtours du terrain de pétanque. Ce n'est pas très normal. Heureusement que Gérard le fait de temps en temps.

M. V. Romanens demande ce qu'il est prévu de faire au restaurant du Chamois.

M. le Président répond que le projet a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique et que les plans étaient à disposition au bureau communal. Il s'agira de deux bâtiments locatifs.

M. A. Barras demande que la commune mette en place un règlement sur les constructions. Il faut bannir les verrues qui se bâtissent dans le village, même si cela est déjà un peu trop tard.

M. le Président répond qu'il est difficile de mettre en place un règlement spécifique dans un contexte déjà bâti et de manière variée. Il aurait fallu entreprendre cette démarche il y a plusieurs années déjà. Par ailleurs il faudrait se mettre d'accord sur la portée de ce règlement. Est-ce que l'on veut des chalets, des toits plats, etc.

M. A. Barras estime qu'il faut déjà abolir les toits plats qui devraient être interdits.

M. S. Ruffieux a constaté qu'au bord du lac à la Crausaz plusieurs frênes penchent contre le lac.

M. le Président en prend note et interpellera la corporation forestière.

L'assemblée n'ayant pas d'autres remarques, le Président clôt l'assemblée à 21h55 sous les applaudissements des citoyennes et citoyens en remerciant toutes les personnes qui œuvrent au bon fonctionnement de la commune.

La secrétaire

Le Syndic

Gaëlle Murith

Dominique Macheret

Evacuation des déchets verts

Des dépôts de déchets verts (compost, sapin de Noël) nous ont été signalés en forêt. L'art. 5 du règlement communal relatif à la gestion des déchets stipule : « Il est interdit de jeter ou de déposer des déchets en dehors des installations d'élimination autorisées. Le compostage des déchets dans des installations individuelles fait exception. » Toute contravention est passible d'une amende de 20 à 1'000 francs selon la gravité du cas.



Nous vous rappelons que vos déchets verts peuvent être acheminés du lundi au samedi à la place de compostage de la Ferme de la Fin-du-Chêne à Botterens (chèvrerie).

Le Conseil communal



FAUX POLICIERS / FAUX BANQUIERS
ARNAQUE
SOYEZ VIGILANTS!



Ne remettez jamais d'objets de valeurs ou vos cartes bancaires avec vos codes PIN à qui que ce soit, pas même à un policier ou un banquier qui vous appelle par téléphone ou se présente à votre domicile.

Ne vous laissez pas déstabiliser par de tels appels ou visites.

RACCROCHEZ/N'OUVREZ PAS ET APPELEZ LE

117



POLICE

Paroisse catholique de Botterens-Villarbeney

Moments marquants de notre paroisse :

Que ce soit de jour ou à la lueur des petites lampes, vous avez pu admirer la crèche ou prendre un temps auprès d'elle pour vous ressourcer.

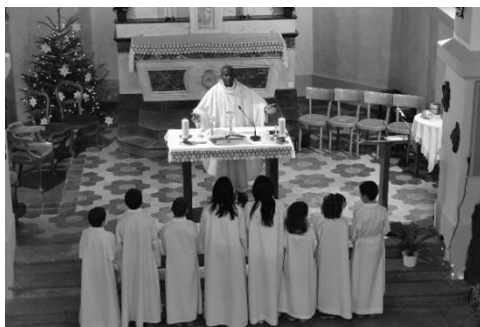


Autour de la traditionnelle brioche des Rois, nous avons partagé un moment convivial. Ceci afin de remercier toutes les personnes œuvrant pour notre paroisse.

L'Abbé Joseph Gay avec les servants de messe et les enfants



La messe de Noël a été célébrée par l'Abbé Anicet, ce fut un joli moment rassemblant les familles.



Soupe de Carême

La paroisse a décidé cette année de relancer la soupe de Carême, c'est pourquoi nous vous attendons nombreux pour partager un moment simple et chaleureux le samedi 29 mars 2025 à 12h00 à la place de jeux des Botteney en cas de beau temps, ou en cas de mauvais temps à la salle communale à Villarbeney.



Fête-Dieu

Notre traditionnelle messe de la Fête-Dieu aura lieu le mercredi 18 juin 2025 en l'église de Botterens à 19h15, suivie de la procession avec la fanfare de Broc-Estavannens jusqu'à la place de jeux où se trouvera le reposoir.

Au plaisir de vous voir nombreux à cette messe ainsi qu'à l'apéritif qui suivra.

Bien à vous,

La Paroisse de Botterens-Villarbeney

Paroisse St-Claude de Botterens

ASSEMBLEE PAROISSIALE

Les paroissiens et paroissiennes actifs, suisses et étrangers, dès l'âge de 16 ans révolus, de la paroisse catholique St-Claude de Botterens sont convoqués en **assemblée paroissiale ordinaire** le

mercredi 16 avril 2025 à 20h00
à la salle communale de Botterens

Tractanda :

1. Bienvenue et prière
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée paroissiale du 17 avril 2024 *(il ne sera pas lu mais mis à disposition des participants trente minutes avant l'ouverture de l'assemblée)*
3. Comptes 2024
 - Comptes de fonctionnement et rapport de la commission financière
 - Approbation des comptes de fonctionnement
4. Budget de fonctionnement 2025
 - Présentation
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation
5. Divers

Le Conseil de paroisse

Information sur la qualité de l'eau

Selon l'art. 5 de l'ordonnance du DFI sur l'eau potable, eau de source et eau minérale du 23 novembre 2005, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année de manière exhaustive.

Les échantillons des analyses effectuées en 2024 répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.

1. Dureté totale moyenne de l'eau en degrés français :

La dureté totale de l'eau est de 21.4 degrés français.

Appréciation	Dureté totale en degrés français	Dosage poudre à lessive
Très douce	0-7	---
Douce	7-15	--
Moyennement douce	15-25	-
Assez dure	25-32	+
Dure	32-42	++
Très dure	+ de 42	+++

2. Teneur en nitrate :

La teneur moyenne en nitrate est de 3,5 mg/l.

3. Provenance de l'eau :

L'eau potable provient de la source des Baumes à Villarbeney et des captages d'EauSud du Pont de Roc et de Grandvillard.

4. Traitement :

Source des Baumes Villarbeney	UV
Pont du Roc EauSud	UV
Grandvillard EauSud	UV
Hauteville	UV

5. Renseignements complémentaires : Administration communale

Cercle scolaire

Broc
otterens



Conseil des parents

Dimanche 6 avril 2025 à 14h à la grande salle de l'Hôtel de Ville de Broc

Venez nombreux tenter votre chance dans la bonne humeur au grand Loto des enfants en faveur des élèves du **cercle scolaire de Broc-Botterens** organisé par le corps enseignant et le conseil des parents !

Prix du carton : CHF 6.-

Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

A gagner : de nombreux lots principalement destinés aux enfants !

**LE CONSEIL DES PARENTS
DE BROC-BOTTERENS**

Broc, janvier 2025

REPARATIONS SERRURES

Sur porte bois et métal pour privés et commerces

DANS **L'URGENCE** 079 332 40 62
nikfab.monney@bluewin.ch

CONSTRUCTIONS METAL BARRIERES
Escaliers, portes, portails, fer forgé, divers travaux

MONNEY N. Sàrl fondée en 1995
Blessoné 10 - B O T T E R E N S 026 912 40 62



PHILIPPE ANDREY



Installations électriques



Solaire photovoltaïque



Sanitaire



Chauffage



Mobilité électrique

www.gruyere-energie.ch

Infos « Seniors » - Calendrier des activités 2025

Après-midis ludiques

Le premier lundi du mois entre 14h00 et 16h00 retrouvons-nous à la salle communale afin de passer un moment convivial autour d'une partie de cartes, d'un thé ou toute autre activité de votre choix.

Rendez-vous 2025

7 avril - 5 mai - 2 juin - 7 juillet - 1^{er} septembre - 6 octobre - 3 novembre et 1^{er} décembre



Pour tous renseignements ☎ Murielle Ruffieux 079 845 90 62

Rencontre entre Seniors et petits écoliers

Le mercredi 26 novembre 2025 une rencontre entre Seniors et jeunes enfants (Arc-en-Ciel ou 1^H/2^H/3^H/4^H) est prévue.

Inscriptions et renseignements ☎ Murielle Ruffieux 079 845 90 62

Randonnées mensuelles ouvertes à toutes catégories de marcheurs

Un mardi par mois de 09h00 à 11h00, départ depuis le parking en face du bureau communal. *Marche ouverte à toutes catégories de marcheurs.*



Balades 2025 : 25 mars - 29 avril - 20 mai - 23 septembre - 21 octobre - 18 novembre et 2 décembre

Le **24 juin 2025** la sortie s'étendra sur toute la journée avec la participation financière de la commune.

Pour tous renseignements ☎ Serge Jaquet 079 427 82 86

Soupe de chalet

Le **mardi 17 juin 2025**, dès 11h30 la commission Seniors préparera à la place de jeux des Botteney une soupe de chalet. Sur inscriptions (courant juin 2025) auprès de Rachel Risse 079 519 77 90 ou Murielle Ruffieux 079 845 90 62.



Dîner-loto de Noël

Le dîner-loto aura lieu à la salle communale le **lundi 15 décembre 2025** dès 11h30.

Au programme : apéritif, repas et pour clore cette journée : loto !

La commission Seniors se réjouit de passer cette journée en votre compagnie. Les inscriptions se feront en temps voulu auprès de Serge Jaquet 079 427 82 86. Venez nombreux !

Aide et soutien aux seniors

Pour tout renseignement merci de vous adresser directement à l'administration communale.

👉 *L'application 1Gruyere pour ne manquer aucun rendez-vous*

Annonceur

UN SERVICE TRAITEUR FAMILIAL
UNE CUISINE DE PROXIMITÉ SAIN ET CRÉATIVE

LIVRAISON DE REPAS

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS
SUR NOTRE SITE INTERNET

WWW.BOOK2COOK.CH

OU CONTACTEZ NOUS !



BOOK2COOK SÀRL
ROUTE DES BAUMES 18
1652 VILLARBENEY



078 831 28 75



INFO@BOOK2COOK.CH



Liokobook2cook



Lioko



BOOK2COOK

Par Lionel Kolly

Maîtrise paroissiale de Broc

En cette fin d'année 2024, la maîtrise s'est déplacée pour rendre visite aux résidents du Foyer de La Rose des Vents à Broc. Cette prestation devenue quasiment traditionnelle pour nos chanteurs permet un moment de partage et de rencontre intergénérationnelle. Les enfants sont toujours chaleureusement accueillis et ils sont ravis de chanter devant un public impatient de les entendre.

Après les fêtes, Lè Riondênè ont invité la Maîtrise ainsi que l'Echo des Marches pour un concert de l'Epiphanie. Pour les enfants, ce fut un joli moment d'échange, une motivation de chanter avec des adultes, dans un ensemble plus important. Un bel apéritif a terminé cette prestation musicale pour le plus grand plaisir de nos chanteurs.



Les trois chœurs réunis

Pour la suite de la saison, la maîtrise prépare un spectacle alliant chant et théâtre, spectacle qu'elle présentera à la fête de la musique à Broc le 21 juin prochain.



Attentifs aux prestations des adultes

Texte et photos: Muriel Tissot

Carte journalière dégriffée « commune »



Tarifs pour un achat 10 jours ou plus avant le voyage :

Réduction avec le demi-tarif

2e classe : CHF 39.00

1re classe : CHF 66.00

Aucune réduction sans le demi-tarif

2e classe : CHF 52.00

1re classe : CHF 88.00

Tarifs pour un achat moins de 10 jours avant le voyage :

Réduction avec le demi-tarif

2e classe : CHF 59.00

1re classe : CHF 99.00

Aucune réduction sans le demi-tarif

2e classe : CHF 88.00

1re classe : CHF 148.00

Achat auprès de l'administration communale, paiement par carte ou au comptant. Les cartes sont nominatives. Pas de réservation, ni de remboursement.

Activités



Agenda

4 au 8 mars 2025	Camp de ski OJ
23- 24 août 2025	Fête villageoise au Chalet Untermoos pour les 80 ans du ski-club (les informations et invitations seront communiquées ultérieurement)
13 au 15 octobre 2025	Camp d'automne OJ

Félicitations

Le ski-club Biffé est heureux de compter 4 nouvelles monitrices de ski avec brevet J+S (*photo de couverture*). Après 6 jours de cours en vue de l'obtention du brevet, elles ont brillamment passé leur examen final.

Merci pour leur engagement. Les participants aux prochains camps de ski seront mieux encadrés.

Concours villageois 2025

Le 26 janvier dernier, 30 participants se sont affrontés sur la piste chronométrée à Jaun. Après une matinée de compétition, tous se sont retrouvés au chalet pour partager l'excellent repas de Maître Pierre, suivi de la proclamation des résultats.

Le Ski-club tient à remercier toutes les personnes présentes pour cette belle journée dans la bonne humeur.

Voici le classement par catégorie :

	Nom	Prénom	Temps	Rang
Kids	BLANC	Maéva	57'51	1
	RUFFIEUX	Fabien	1'05'89	2
	BUCHMANN	Timéo	1'32'48	3

Ados	BLANC	Lionel	49'63	1
	BLANC	Loukian	51'88	2
	RUFFIEUX	Célien	51'96	3
	RUFFIEUX	Eline	58'56	4

Comité OJ	BARRAS	Emilie	49'36	1
	TORNARE	Camille	54'33	2
	RUFFIEUX	Céline	54'80	3
	BARRAS	Caroline	55'87	4
	BIRBAUM	Manon	1'00'28	5

Dames	RUFFIEUX	Marina	59'94	1
	RUFFIEUX	Mireille	1'01'34	2
	RISSE-PECLARD	Rachel	1'12'18	3
	TORNARE	Corinne	1'29'76	4

Hommes	SCHMUTZ	Pierre	48'08	1
	BLANC	Valentin	48'69	2
	RUFFIEUX	Vincent	52'10	3
	RUFFIEUX	Cédric	53'03	4
	JAQUET	Pierre	54'85	5
	KOLLY	Arnaud	55'28	6
	BUCHAMNN	Loïc	55'98	7
	RIME	Olivier	2h54	8

Pré-vétérans	RUFFIEUX	Joël	47'29	1
	RUFFIEUX	Jean-Luc	49'99	2
	TORNARE	Jacques	53'47	3
	RISSE	Olivier	1'00'81	4
	CORPATAUX	Fabrice	1'02'61	5
	BUCHMANN	Guy	1'03'86	6
	RUFFIEUX	Robert	1'07'39	7

Scratch	RUFFIEUX	Joël	47'29	1
	SCHMUTZ	Pierre	48'08	2
	BLANC	Valentin	48'69	3
	BARRAS	Emilie	49'36	4
	BLANC	Lionel	49'63	5





Dans nos contrées et nos villages, l'église est très souvent un point de repère géographique très apprécié, Botterens n'échappe pas à cette règle.

Elle est également un peu le centre du village et À l'Ombre de son Clocher se passe une multitude de petites histoires.

Lors de ses concerts-spectacle, la trentaine de choristes vous interprétera des chants divers et variés, d'ici ou d'ailleurs, traditionnels ou modernes afin de mettre en musique ces petites histoires narrées et jouées par quelques acteurs sur scène.

Botterens est bien connu pour ses meringues et ses chèvres, il n'est donc pas exclu qu'il se passe quelques bringues avec ces charmantes biquettes.

Venez découvrir la vie du village !

Salle Otavela, Hauteville, les 14 et 15 juin 2025 par le Chœur mixte l'Espérance de Botterens-Villarbeney et ses renforts sous la direction de Christelle Hiertzeler.

Aux petits et grands habitants
de Botterens-Villarbeney!

GOÛTER JEUX

Venez nombreux
passer un moment
convivial en emmenant
votre jeu de société
préfér  pour le faire
d couvrir
aux autres!

Les vendredis
16.05 et 27.06
2025 d s 16h
A la place de jeux
au Botteney

Go ter offert aux enfants par la commune



*Les meringues de Botterens
depuis 1946*

Angelo Rime
"Un goût de tradition"



meringue.ch

Véronique Roch

Professeure en soins infirmiers

Agréée ASCA

079 / 304 96 42

**Traitements
par
thérapie manuelle**

**Douleurs vertébrales
et
articulaires**

- épicondylite
- sciatique
- lumbago
- entorse

Cabinet de santé – Route de Botterens 105 – 1652 Botterens



Elevage caprin et fromagerie artisanale

Famille Christine Ruffieux-Gremaud
Fin du Chêne 39 - 1652 BOTTERENS
026 921 14 22
fermedelafinduchene.jimdo.free.com



- Vente directe à la ferme de 7h00 à 10h30 (dimanche 9h) et de 16h30 à 18h15 : Fromages de chèvre, miel, glaces, savons, terrines, ...
- Traite ouverte aux visiteurs tous les jours de 17h à 18h, de février à novembre
- Sur le trajet du tour du lac de la Gruyère



Nous vous assurons. Avec rapidité, fiabilité et professionnalisme.

Julien Aeschlimann, Conseiller en assurances
M 079 671 17 82, julien.aeschlimann@mobiliere.ch

Agence générale de Bulle Chemin de Folliéran 23
Jacques Yerly 1630 Bulle
T 026 916 10 40
bulle@mobiliere.ch

mobiliere.ch

la Mobilière

REPAS DE NOËL ET LOTO DES SENIORS

16.12.2024



Un immense MERCI
à la commission
Seniors pour cette
magnifique
organisation et un
énorme BRAVO à
Monique pour son
travail sur la
décoration des
tables !

